

temps une députation est venue à Ottawa protester contre un dégrèvement du régime des automobiles, sans que la question soit soumise à la commission. J'ai écouté attentivement son exposé, j'ai remarqué l'habileté avec laquelle elle a présenté sa cause au cabinet, et j'ai entendu un éloquent orateur, parlant au nom des anciens soldats, dont plusieurs sont employés dans cette industrie, dire au premier ministre: "Monsieur le premier ministre, à votre visite à Oshawa, peu de temps avant les élections, je reçus l'invitation, en ma qualité d'adhérent de votre parti, à monter sur la même estrade que vous. Je vous ai entendu dire que vous n'adopteriez aucune mesure au détriment d'une industrie d'Oshawa, qu'avant d'opérer un dégrèvement vous soumettriez la question à la nouvelle commission du tarif projetée, que l'industrie intéressée aurait toute faculté de présenter sa cause et que décision serait rendue sur le fond même de la cause. Tout ce que je demande, aujourd'hui, monsieur le premier ministre, ce n'est pas le rétablissement des anciens droits, mais le renvoi de cette question à la commission que vous avez fondée, en d'autres termes, l'exécution de la promesse faite aux électeurs d'Oshawa avant le scrutin." N'est-ce pas là une demande raisonnable? Et elle a été présentée de la manière la plus convenable et la plus polie.

La vie publique canadienne en est-elle rendue au point où les promesses d'un premier ministre, faites la veille d'une élection, doivent lui être rappelées par des députations de trois mille personnes? Un débat a eu lieu ici même, hier,—et je ne veux aucunement le reprendre au mérite,—à propos d'un citoyen du Canada qui, se croyant lésé, demande à présenter sa cause devant la Chambre. Le premier ministre a invoqué le règlement afin d'écarter cette pétition. Sommes-nous tombés au point où un citoyen de ce libre pays, se croyant victime d'un fonctionnaire de ce Parlement ne peut plus exposer son cas à la Chambre? L'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott), est le seul qui ait défendu ou fait semblant de défendre pareille attitude, disant, en somme, que cette pétition ne devrait pas être reçue parce que le Gouvernement en avait ainsi décidé même avant qu'elle fut présentée. Ce ne sont pas là ses paroles même, mais la substance.

S'il est chose essentielle au régime parlementaire, ce devrait être le respect des promesses faites à l'occasion d'une élection pour obtenir le suffrage de nos électeurs. Depuis quatre ans, les promesses se sont multipliées comme les champignons pour être aussitôt oubliées froidement. En sorte qu'il arrive

maintenant ce que j'ai dit: Ce gouvernement obligé de recourir dans cette Chambre et au dehors, à tous les expédients pour se maintenir, au lieu de suivre une politique sensée d'affaires, pour le bien du pays.

Le Gouvernement reconnaît que sa diminution des droits sur les automobiles est œuvre de sentiment. Aujourd'hui même, le ministre des Finances (M. Robb) a invoqué l'opinion des journaux en témoignage de ce sentiment. Je n'ai pas besoin d'autre preuve, cela justifie assez le reproche que je lui ai adressé d'être un gouvernement d'expédients, résolu de recourir à tous les moyens pour se maintenir au pouvoir, au lieu de s'en tenir à une saine politique économique. En déclarant à la députation de l'industrie des automobiles que la question sentiment ne comptait pas, que seuls les faits et de bonnes raisons importaient, on posait un principe, mais s'agit-il de prendre une décision, le sentiment ou l'opinion de journaux, ou l'appât électoral, ou que sais-je, l'emportent. C'est un gouvernement nouveau dont ce pays a le plus besoin; un gouvernement qui fera comprendre au monde que nous voulons penser et agir en Canadiens; que nous entendons protéger nos citoyens et nos industries, en un mot que nous voulons une politique vraiment nationale. Rien autre ne rétablira la confiance et n'activera le progrès général du Canada.

M. WILFRID GIROUARD (Drummond-Arthabaska) (Texte): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Norfolk-Elgin (M. Stansell) et avant lui plusieurs députés de l'opposition ont parlé de l'intérêt et de l'amitié qu'ils disent porter à la classe agricole. Il est toujours quelque peu révoltant de les entendre exprimer des sentiments qui sont en contradiction flagrante avec les actes et la conduite passée de leur parti. Pour juger de leur manque de sincérité, nous n'avons qu'à nous demander quelle attitude le parti conservateur a prise, de 1911 à 1921, vis-à-vis de la classe agricole du pays. Qu'ont-ils accompli en faveur des cultivateurs pendant leurs dix années d'administration? Vous savez, monsieur l'Orateur, que la question du jour, aux élections de 1911, était le traité de réciprocité que sir Wilfrid Laurier avait réussi à conclure avec les Etats-Unis et qui était réclamé depuis des années par la classe agricole du pays. Ce traité si avantageux aux cultivateurs était rejeté, mais les conservateurs n'oublièrent pas de sitôt que la crise qu'ils ont traversée était due principalement au fait que le marché américain leur était fermé. Dès 1912 la classe agricole réclamait amèrement l'ouverture de nouveaux débouchés pour l'écoulement de ses produits. Nous savons que l'administration